

E 2200.36(-)1970/72/29
[DoDiS-11215]

*Le Ministre de Suisse à Washington, H. de Torrenté,
au Chef du Département politique, M. Petitpierre*

ATTACHÉS SCIENTIFIQUES

Copie d'expédition

L

[Washington,] 20 octobre 1955

J'ai l'honneur de signaler à votre attention que plusieurs représentations diplomatiques à Washington disposent d'attachés scientifiques. Les progrès considérables que l'industrie américaine a réalisés récemment, notamment dans le domaine atomique, ont incité nombre de gouvernements à envoyer aux Etats-Unis un personnel technique capable de suivre cette évolution. Voici d'ailleurs la liste des pays dont la représentation à Washington comprend un ou plusieurs attachés scientifiques:

Afrique du Sud	Grande-Bretagne
Australie	Israël
Autriche	Japon
Belgique	Pays-Bas
Canada	

L'Allemagne et l'Uruguay vont bientôt suivre cet exemple. La Suède et le Danemark ont des attachés scientifiques qui résident à New-York.

L'Ambassade de Grande-Bretagne dispose d'un personnel scientifique considérable. D'après les renseignements qui m'ont été donnés, six attachés scientifiques et un attaché spécialement chargé des questions atomiques sont attribués à cette Ambassade. De plus, il y a à Washington un bureau britannique de liaison, dont le personnel s'occupe des questions scientifiques au point de vue militaire. La collaboration étroite des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne dans le domaine militaire et les recherches atomiques justifie la présence à Washington d'un personnel britannique spécialisé aussi considérable.

Les Pays-Bas, dont la situation peut mieux se comparer à la nôtre, disposent à Washington d'un attaché scientifique qui est un ingénieur spécialisé dans la physique appliquée et les questions électroniques. On lui a donné un ingénieur-mécanicien comme assistant. Dès le 1^{er} janvier 1956, il aura un deuxième assistant, un ingénieur-chimiste. Les tâches de l'Attaché scientifique hollandais sont les suivantes:

1. Réunir, à l'intention des industries hollandaises et des laboratoires financés par le Gouvernement, la documentation américaine au sujet des dernières découvertes et progrès techniques.

2. Recherche de nouveaux produits, procédés et matériaux découverts par l'industrie américaine.

3. Répondre aux questions posées par l'industrie et les laboratoires hollandais sur les produits américains.

4. Servir d'intermédiaire entre les industries hollandaise et américaine. Préparer les voyages d'industriels hollandais aux Etats-Unis, les mettre en

rapport avec les fonctionnaires compétents et les chefs de l'industrie américaine.

5. Servir de conseiller technique aux autres sections de l'Ambassade des Pays-Bas, notamment en ce qui concerne les problèmes militaires et l'utilisation de l'énergie atomique.

Aucune des tâches que je viens de décrire ne pourrait être accomplie de manière satisfaisante par des attachés commerciaux. Il est évident que le service commercial de la Légation n'est pas en mesure de renseigner l'industrie suisse sur les dernières découvertes américaines. Or, ces découvertes se succèdent à un rythme très rapide et j'en viens à me demander s'il ne faudrait pas compléter notre organisation actuelle, pour éviter le risque de nous laisser dépasser par d'autres pays. Ne devons-nous pas aider notre industrie à maintenir l'avance technique qui lui permet de lutter contre la concurrence étrangère? Si d'autres pays européens jugent nécessaire d'envoyer à Washington des spécialistes dont la tâche principale est de suivre les progrès de l'industrie américaine, nous aurions peut-être intérêt à faire de même.

J'attacherais du prix à connaître votre sentiment sur cette idée¹ que je crois de mon devoir de vous soumettre. Au cas où celle-ci vous paraîtrait réalisable, vous trouverez peut-être de l'intérêt à lire les quelques réflexions qui vont suivre et qui ont trait à son exécution.

Les expériences faites par d'autres pays montrent que les services américains n'accordent leur appui qu'aux représentants officiels d'un Gouvernement étranger. Par conséquent, l'expert qui s'occuperait de questions scientifiques et techniques ne pourrait bien remplir sa tâche que s'il faisait partie du personnel de cette Légation.

Pour autant que je puisse m'en rendre compte, il n'y aurait pas lieu de confier à un savant de renom le poste d'attaché scientifique. Sitôt après la guerre, le Gouvernement américain a envoyé plusieurs savants à l'étranger, qui étaient attribués à ses représentations diplomatiques. Le travail de ces savants n'a pas été d'une grande utilité, parce que tout ce qui a trait à la science pure fait l'objet de publications qu'il est en général facile de se procurer. Le domaine où la sagacité d'un attaché scientifique doit s'exercer est celui de la science appliquée, des méthodes et des matériaux nouveaux qu'emploie l'industrie. En ce qui concerne l'énergie atomique, par exemple, les informations classifiées ont trait, pour la plupart, aux questions de métallurgie: il ne s'agit donc pas de science pure.

Un attaché scientifique ne pourrait travailler d'après les directives du Département politique ou de la Division du Commerce. Nos Départements n'ont pas les experts que ce travail exigerait. J'imagine plutôt que les rapports de cet attaché seraient adressés soit à la Commission de l'énergie nucléaire, soit au Laboratoire fédéral d'essais de l'Ecole Polytechnique et, par son intermédiaire, à nos industries. Bien entendu, ce n'est pas la seule solution du problème.

1. *La première impression de M. Petitpierre est positive, cf. la notice de M. Petitpierre du 26 octobre 1956, E 2004(B)1978/136/50: Il est vraisemblable qu'un attaché scientifique à Washington pourrait rendre de grands services, à condition qu'il ait les aptitudes nécessaires pour cette activité.*

Enfin, si notre industrie, consultée par le Département², devait se prononcer en faveur de la création d'un poste d'attaché scientifique à Washington, peut-être accepterait-elle de prendre à sa charge une part au moins du salaire de cet agent, sous une forme à définir, ce qui permettrait de régler la question financière³ sans mettre trop fortement à contribution les deniers publics⁴.

2. M. Petitpierre a soumis cette affaire au délégué aux questions atomiques (O. Zipfel a été nommé délégué aux questions atomiques le 10 janvier 1956, E 1004.1(-)-/1/585), cf. la lettre de M. Petitpierre à O. Zipfel du 11 janvier 1956, E 8210(A)1972/73/11. Ce n'est qu'en été 1957 que le DPF a consulté les autres départements et les organisations intéressées, cf. les lettres du 31 juillet 1957 et 15 août 1957, E 2004(B)1978/136/50.

3. Le Vorort a proposé que le DPF engage un jeune collaborateur sur la base d'un contrat de droit privé, cf. la lettre du Vorort à l'adjoint au délégué aux questions atomiques, J. Burckhardt, du 28 novembre 1957, E 8210(A)1972/73/11. La question d'un co-financement de l'attaché scientifique par l'industrie n'a pas été examinée.

4. L'Ambassade suisse à Washington a engagé à partir d'octobre 1958 un attaché scientifique, U. Hochstrasser, sur la base d'un contrat de droit privé limité à deux ans, cf. la circulaire de la Division des affaires administratives du DPF aux chefs des missions diplomatiques du 21 octobre 1958, E 8210(A)1972/73/11.